



LE CIRCUIT DES THESES ET LEUR TRAITEMENT PAR LA BIBLIOTHEQUE



Le circuit des thèses après soutenance

Désormais obligation nationale depuis 2016, le dépôt des thèses est nativement numérique à l'école depuis 2012.



1. Dépôt du manuscrit sur Domino/ADUM

Le docteur vérifie les informations et dépose la version définitive de son manuscrit sur Domino/ADUM. Il s'assure également que le fichier passe le test Facile.

2. Envoi du dossier de soutenance au service du doctorat

- Avis du jury
- Certificat de conformité
- Charte de diffusion électronique des thèses
- Autorisation de mise en ligne

Couvertures, résumés, composition du jury, spécialités, etc.

3. Le service du doctorat vérifie le dossier et le fichier

4. Vérification de la pérennité du fichier par la bibliothèque

La bibliothèque valide ensuite le dépôt auprès du service du doctorat.

5. Envoi des données depuis ADUM vers STAR

STAR est l'outil de dépôt national des thèses électroniques.



6. La bibliothèque peut traiter la thèse dans STAR

Archivage pérenne



Diffusion sur Pastel, HAL, TEL



Diffusion sur theses.fr



Signalement, indexation dans des catalogues et réservoirs



Selon le modèle de diffusion choisi, le fichier de la thèse sera accessible ou la thèse seulement référencée sur ces outils.



L'auteur autorise-t-il la mise en ligne?

- Si oui, le fichier sera accessible à partir des différents outils mentionnés précédemment (immédiatement ou après levée d'embargo ou de confidentialité).
- Si non, le document sera archivé par le CINES et diffusé en Intranet uniquement.

L'auteur demande-t-il un embargo?

- Si non, le fichier sera mis en ligne immédiatement après traitement et accessible à partir des différents outils mentionnés.
- Si oui, le document archivé par le CINES ne sera envoyé pour mise en ligne qu'après l'expiration de la période d'embargo (si publication en cours, dépôt de brevet par exemple). Entre temps, la thèse ne sera visible qu'en intranet.

La thèse est-elle confidentielle?

- Si oui, le document archivé par le CINES ne sera envoyé pour mise en ligne qu'à la date de levée de confidentialité. Entre temps, aucune consultation du document ne sera possible.

La version de diffusion est-elle différente de la version d'archivage?

- Si oui, le document archivé par le CINES ne sera jamais envoyé pour mise en ligne et seule la version de diffusion sera accessible.
- C'est le cas, par exemple, des thèses sur travaux pour lesquelles les auteurs ne disposent pas du droit de mettre en ligne une partie de leur thèse (PDF éditeurs des articles).

Liens utiles

- Procédure de soutenance : <http://intranet.mines-paristech.fr/Accueil/index.php/Les-formations/Doctorat/Soutenance/>
- Portail national des thèses : www.theses.fr
- ADUM : <http://www.adum.fr>
- Test FACILE : <https://facile.cines.fr>
- PASTEL, l'archive ouverte dans laquelle sont déposées les thèses en ligne de ParisTech : <https://pastel.archives-ouvertes.fr>
- Portail HAL de l'Ecole des Mines : <https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr>
- Sudoc, catalogue collectif des bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche : <http://www.sudoc.abes.fr>



Contact à la bibliothèque : Sandrine MOURET
theses-bibliotheque@mines-paristech.fr